

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AZAY SUR INDRE**

Nombre de Conseillers :

En exercice 10

Présents 06

Votants 10

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 25 février à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEUNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/02/2025

Présents : Jean-Jacques MEUNIER, Céline DIF, François LEBEAU, Rémy PETITDEMANGE, Sébastien PRIEUR et Marie-Charlotte RAVINEAU.

Absent(s) et excusé(s) : Naomi BERTHONNEAU, Olivier COURCEULLES, Sabine DELWARTE et Sébastien PEREIRINHA,

Pouvoir(s) : de Naomi BERTHONNEAU à Céline DIF, d'Olivier COURCEULLES à Jean-Jacques MEUNIER, de Sabine DELWARTE à François LEBEAU et de Sébastien PEREIRINHA à Sébastien PRIEUR.

Assistait en outre à la séance : Léa MARTIN, secrétaire générale de mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le Conseil a choisi Madame Marie-Charlotte RAVINEAU pour secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du PV du Conseil Municipal du 14/01/2025

Présentation des France Services

Délibérations :

- Autorisation de signature de la convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art de rétablissement des voies de type pont-route avec la SNCF et la Commune de Chambourg-sur-Indre

Questions diverses :

- Point ressources humaines
- Regroupement scolaire (cantine, bus, classes)
- Fossé collecteur
- Plateforme ordures ménagères Petit Bergeresse
- Enquête publique relative à l'aménagement de la RD 943 et CIAF
- AAPPMA
- Travaux logement
- Fiches CRST 2026-2031

Présentation des décisions du Maire

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des votes.

PRÉSENTATION DES FRANCES SERVICES

Madame Yaël ADJADJ, conseillère France-Services présente au Conseil Municipal les France-Services du territoire intercommunal. Trois France-Services sont portées par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et une sur Montrésor est portée par La Poste. Chacune propose plusieurs permanences. Les France-Services apportent une aide aux démarches administratives papier et surtout numériques. Les France-Services regroupent 12 opérateurs avec des conseillers formés (DGFIP, la Poste, France Travail, CAF, CPAM, MSA etc.). Leur but est d'aider les usagers dans leurs démarches, les rendre autonomes et faire le lien avec les opérateurs (il y a un référent pour chaque opérateur). Les conseillères ne font jamais à la place de l'utilisateur mais en accompagnement. Ce sont les usagers qui saisissent leurs informations (avec une aide lorsqu'ils sont très éloignés du numérique) et valident les demandes. Deux conseillers numériques interviennent sur tout le territoire de la communauté de communes, en rendez-vous ou en ateliers. Pour Azay, c'est essentiellement le conseiller numérique de l'EVS de Puzzle à Reignac qui intervient. Les ateliers de deux heures sont programmés sur différentes thématiques comme les outils bureautiques ou internet. L'Etat verse une subvention aux France-Services. En contrepartie, il y a une charte à respecter avec des engagements tels qu'un minimum de 24 heures d'ouverture par semaine à deux agents. La fracture numérique est importante sur le territoire notamment avec France Connect et France Connect plus. Pour les permis de conduire, la démarche est nécessairement dématérialisée. Les France-Services servent à faire le lien. En 2024, les France-Services du territoire ont réalisé 16 000 actes avec une moyenne de 60 personnes accompagnées par jour. L'antenne du Grand Pressigny a été fermée. Une demi-journée en permanence sur Reignac et sur Preuilly est organisée. La France-Services de Loches enregistre une belle fréquentation. France-services est maintenant connue et reconnue sur le territoire. Monsieur le Maire rappelle que les France-Services interviennent en remplacement des structures qui ont disparu. Depuis janvier, les conseillers sont également formés par l'URSSAF, ce qui représente beaucoup d'informations, tous opérateurs confondus, pour un seul agent. De plus, les conseillers mettent en lien les usagers avec les organismes partenaires et les autres permanences sur le territoire : Mission Locale, SOLIHA, AGIRC ARCO. Pour bon nombre de structures, il y a de moins en moins d'accueil (moins de créneaux de rendez-vous, prise de rendez-vous via une plateforme etc.) ; l'accueil physique des France-Services est donc très apprécié par les usagers. Les secrétaires de mairie qui redirigent les usagers vers les France-Services sont invités à contacter le service avec l'utilisateur, avant qu'il ne se déplace à Loches pour éviter que la visite soit inutile (car souvent il manque des documents, des codes d'accès...). Parfois les démarches sont effectuées par téléphone pour des usagers connus et ayant de grandes difficultés de mobilité. Dans les France-Services, il y a un espace numérique avec ordinateurs pour les démarches administratives mais certaines démarches bien qu'administratives, ne sont pas réalisées car hors mission (exemple : EDF). Les conseillères ont le statut de conseillère administrative et sociale et travaillent en lien étroit avec les assistantes sociales. Il n'y a aucune sectorisation. Monsieur LEBEAU s'étonne qu'il n'y ait qu'une permanence d'une demi-journée sur Reignac par rapport au territoire à couvrir par l'EVS. Dans les faits, les usagers ont l'habitude de se rendre à la France-Services de Loches.

DELIBERATIONS :

N° 25.02.01 : Autorisation de signature de la convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art de rétablissement des voies de type pont-route avec la SNCF et la Commune de Chambourg-sur-Indre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le pont de 14 mètres, au-dessus de la ligne de chemin de fer, relie les chemins ruraux d'Azay et Chambourg. Il ajoute que la question de la propriété du pont de 14 mètres n'avait jamais été clairement résolue, ce qui était litigieux lorsque des travaux étaient à faire. Il y a notamment eu un problème de fissures au niveau des culées, résolu par la mise en place de barrières pour éviter le passage des engins agricoles de gros tonnage. Face au manque d'information de la SNCF à l'époque, les communes de Chambourg et Azay s'étaient réparties la dépense à 50%. Récemment, Monsieur le Maire a demandé une réponse claire concernant la propriété de ce pont-route construit par la SNCF. En effet, lors de la première phase des travaux de rénovation de la ligne, la SNCF a eu besoin de faire des repères de chaque côté de la ligne de chemin de fer. En

l'absence de bornes, il était nécessaire de délimiter le domaine public ferroviaire. La question de la propriété s'est donc reposée. Monsieur le Maire explique que ce pont restait un des seuls ponts sans convention. Quelques modifications ont été faites par rapport au premier projet de convention proposé par SNCF. Désormais, il est établi que le pont est aux communes et que l'entretien est partagé. Incombe aux communes l'entretien de la voie de roulement, du parapet et des trottoirs. Le principal problème avec cette convention, c'est que la SNCF considère que le parapet (déjà réparé) n'est pas aux normes : sa hauteur serait inférieure à un mètre. La SNCF demande donc à ce qu'il soit réhaussé. Or ces travaux peuvent s'avérer coûteux et les communes sont donc réticentes. La solution proposée par la SNCF serait de faire poser une rambarde métallique. Une autre solution serait de prendre en compte une partie de la largeur du parapet, ce qui permettrait d'atteindre la hauteur d'un mètre. Une rencontre avec le Maire de Chambourg est prévue la semaine prochaine. Monsieur le Maire fait remarquer une certaine incohérence dans la politique de sécurité de la SNCF car les entrées du pont ne sont absolument pas sécurisées, ce qui est aussi dangereux voire plus, que la hauteur du parapet, avec un risque de chute important sur la voie ferrée. La meilleure solution serait d'ajouter une rangée de pierres blanches après avoir retirées les pierres naturelles taillées en arrondi du dessus. Monsieur LEBEAU indique qu'il faudrait conserver le charme de ce pont d'autant plus qu'il fait partie du nouveau parcours labelisé Balade en Touraine. Monsieur PETITDEMANGE propose de solliciter des financements : amende de police, fondation du patrimoine, cagnotte en ligne orientée vers la sauvegarde du patrimoine. Madame RAVINEAU demande s'il ne serait pas possible de faire une lisse en fer forgé. Monsieur le Maire lui répond que techniquement c'est possible et que ça ne serait pas inesthétique. Mais ça ne serait pas cohérent avec la confection initiale du pont sauf si l'on souhaite poursuivre la lisse avec une main courante aux extrémités. Madame RAVINEAU signale également que rehausser le pont en maçonnerie ajouterait beaucoup de poids à l'ouvrage. Monsieur le Maire indique que pour l'instant la question financière est déterminante, notamment pour la commune de Chambourg. Dans un premier temps, il conviendrait de faire faire un devis des travaux. SNCF Réseau considère que la sécurité est primordiale, qu'il y a une norme et qu'il convient de s'y conformer. Madame DIF demande ce que la commune risque à ne pas faire de travaux, Monsieur le Maire lui répond que c'est toujours une question de responsabilité en cas d'accident.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses article L. 2123-7 à L. 2123-8 et R. 2123-15 et R. 2123-17 ;

Vu le Code des transports et notamment ses articles L. 2111-20 et suivants ;

Vu la Loi n°2014-774 du 07 juillet 2014 dite « Loi Didier » visant à répartir les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies ;

Vu le projet de convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art de rétablissement des voies de type pont-route, proposée par SNCF Réseau aux communes de Chambourg-sur-Indre et d'Azay-sur-Indre concernant le pont-route dit « pont de quatorze mètres » ;

Considérant que dans le cadre de futurs travaux, SNCF Réseau a chargé un géomètre-expert de mettre en œuvre la procédure de délimitation de la propriété relevant du domaine public ferroviaire entre des parcelles sises « les Champs noirs » à Chambourg-sur-Indre et le chemin rural n°1 (non cadastré) situé sur les communes de Chambourg-sur-Indre et Azay-sur-Indre ;

Considérant qu'à cette occasion les communes de Chambourg-sur-Indre et Azay-sur-Indre ont souhaité que soit clairement établie la répartition de la propriété, de l'entretien et de la responsabilité du pont-route dit « pont de quatorze mètres » ;

Considérant la proposition de convention de SNCF Réseau concernant cet ouvrage d'art ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art de rétablissement des voies de type pont-route, proposée par SNCF Réseau aux communes de Chambourg-sur-Indre et d'Azay-sur-Indre concernant le pont-route dit « pont de quatorze mètres », annexée à la présente.

QUESTIONS DIVERSES

1) Point ressources humaines

Confidentiel

Madame RAVINEAU demande si et quand sera abattu le marronnier du jardin public. Monsieur le Maire lui indique que cette tâche sera programmée prochainement, sauf si des élus se portent volontaires pour le faire. Monsieur PRIEUR signale que le Président de l'ACES a décidé, pour des questions de sécurité, de reporter la brocante de mai si l'arbre n'était pas abattu.

2) Regroupement scolaire (cantine, bus, classe)

Monsieur le Maire informe que la Région Centre-Val de Loire a accepté que le car du syndicat puisse être utilisé jusqu'en 2028, au-delà de la durée de 15 ans, par dérogation à la convention. Par anticipation, une recherche de financement avait été engagée par le RPI pour le remplacement du bus : une aide de la Région de 40% était mobilisable et demande de DETR était en cours (40 % espéré). A priori, les aides de la Région sont pérennes ; une demande pourra être faite en 2027.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de fermeture sur le RPI à la prochaine rentrée. Les effectifs sont maintenus mais l'IEN avait mis en garde sur la possibilité de fermeture. Les incertitudes sur la rentrée de septembre 2026 demeurent.

Monsieur le Maire indique que le RPI s'est engagé sur le projet de cuisine centrale à Loches (avec les communes de Loches, Beaulieu, Genillé, Ferrière, Chambourg etc.). Des travaux d'agrandissement de la cuisine du centre Aquilon sont prévus cet été. La consultation concernant la restauration a été lancée récemment. Monsieur le Maire explique que l'approvisionnement en denrées alimentaires devra se faire en local, dans un rayon de 60 kilomètres. En parallèle, le projet d'une plateforme de produits locaux est toujours d'actualité. La livraison restera en liaison chaude et les prix devraient être équivalents à ceux de l'actuel contrat avec Scolarest. En revanche, un achat de matériel par les communes est nécessaire : norvégiennes et étuves pour le maintien chaud. Monsieur le Maire indique que jusque-là, les cantines n'étaient pas équipées de maintien au chaud mais le futur nouveau circuit de livraison dans chaque cantine, rend cet équipement nécessaire. Une visite de chaque site a eu lieu récemment et il n'y a pas d'obstacle à l'installation du matériel. Une aide dans le cadre du CRST est possible, en lien avec le PAT (Projet Alimentaire Territorial). Le dossier est à l'étude par la

Communauté de Communes. Dans tous les cas, un groupement de commande sera nécessaire (avec une commune porteuse). Monsieur le Maire indique que certains produits pourront être fournis localement. Par exemple, la boulangerie de Chambourg peut livrer quotidiennement le pain ou un approvisionnement de produits laitiers « Le Fierbois » en grand conditionnement est envisageable. Monsieur LEBEAU fait remarquer qu'actuellement, le cuisinier / livreur reste à Azay en aide au service et demande ce qu'il en sera dans le cadre du nouveau contrat. Monsieur le Maire lui répond qu'un prix sera fixé sans et avec la mise à disposition du livreur. Monsieur LEBEAU se dit rassuré car il lui semble important que dans le cadre du nouveau contrat, les conditions de travail de l'agente en poste à Azay ne soient pas détériorées par l'absence d'accompagnement au service.

3) Fossé collecteur

Monsieur le Maire devait rencontrer la technicienne de rivière à propos des travaux et des possibles aides financières. Pour rappel, les travaux envisagés portaient sur le curage de fossés. Mais après discussion avec les techniciennes de rivières, Monsieur le Maire a appris que des actions étaient possibles sur les bassins versants. En effet, tout doit être fait pour que les eaux ne soient pas redirigées vers les rivières. Un financement serait possible pour élargir les fossés voire réaliser une petite retenue sur le plateau.

Monsieur le Maire doit rencontrer prochainement les techniciennes de rivière concernant l'installation d'une règle graduée pour les crues, au niveau du pilier du pont. Par ailleurs, les points de repères des crues historiques seront valorisés.

4) Plateforme ordures ménagères au lieu-dit « Petit Bergeresse »

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement du carrefour de Bergeresse et la question d'un nouveau point de collecte des ordures ménagères au lieu-dit « Petit Bergeresse ». Plusieurs solutions ont été proposées, certaines ont été rejetées par les riverains. Finalement, un accord a été trouvé pour créer une plateforme sur une des nouvelles voies d'accès au lieu-dit.

5) Enquête publique relative à l'aménagement de la Route Départementale n°943 et CIAF

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'enquête publique relative à l'aménagement de la RD 943, une première réunion a été déclenchée par le Conseil Départemental concernant la mise en place ou non de la CIAF (Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier), dont le rôle s'apparente à un remembrement. A la majorité des votes (élus, exploitants et propriétaires), il a été décidé de ne pas constituer de CIAF. Le Conseil Départemental procédera donc comme pour les aménagements précédents de la RD 943, en négociant directement avec les propriétaires riverains. A défaut d'accord et sous réserve de la décision d'utilité publique à l'issue de l'enquête, des expropriations seront mises en œuvre.

Monsieur le Maire encourage les élus à donner leur avis sur l'enquête publique en cours. Celle-ci se termine à la fin de la semaine. Il fait part de la forte opposition sur la commune de Courçay. Il ajoute que la route actuelle n'est plus aux normes, notamment par rapport à la pollution aux hydrocarbures.

6) AAPPMA

Monsieur le Maire indique que l'AAPPMA est toujours heureuse de sa participation à Label Eau. Au niveau national, il y a une baisse du nombre de cartes en 2024 (-10 %). L'association s'interroge sur les raisons de cette baisse : le prix ou les modalités d'acquisition de la carte (en ligne) moins pratiques pour les touristes. L'AAPPMA recense 800 adhérents. Les jeunes pêchent essentiellement en « no kill ». Des zones de pêche à la perche sont prévues.

7) Travaux logement

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du départ du locataire d'un appartement communal, d'importants travaux sont nécessaires. L'entreprise LEBOEUF FILLON commencera les travaux de plomberie demain. Monsieur le Maire présente les deux devis de peinture et de réfection des sols (salon / cuisine). Le choix de Monsieur le Maire s'est porté sur un jeune entrepreneur de Reignac. Le montant des travaux est élevé. La commune a conservé la caution (255 €) et le seul recours pour obtenir un remboursement serait de porter plainte contre l'ancien locataire. Celui-ci s'est toutefois engagé à régler les travaux de plomberie mais sa situation financière n'est pas facile.

8) Fiches CRST 2026-2031

Monsieur le Maire présente les cinq projets qui seront proposés pour le prochain CRST :

- Le logement intergénérationnel ;

- La végétalisation de la cour d'école ;
- L'isolation de la salle des fêtes ;
- La continuité de la piste cyclable jusqu'à la limite de commune avec Reignac ;
- La renaturation de la parcelle en centre-bourg accueillant actuellement la STEP (à côté du futur parking).

9) Présentation du budget

Le budget primitif 2025 sera présenté aux élus le 25 mars à 18h30 à la salle des fêtes, avant son vote le 1^{er} avril.

10) Formation des élus

Monsieur le Maire rappelle les formations à venir de l'AMIL (informations transmises par mail) et encourage les élus à y participer, notamment dans la perspective d'un prochain mandat.

11) Atlas de la biodiversité communal (ABC)

Monsieur LEBEAU demande que soit examiné plus attentivement le financement ABC de l'OFB eu égard au patrimoine naturel de la commune et aux actions réalisées pour sa mise en valeur.

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation du Conseil Municipal (délibération n° 20.05.04 du 27 mai 2020 modifiée et article L. 2122-22 du CGCT) :

- décision n°02/2025 du 29/01/2025 : renouvellement de l'adhésion à Panneau Pocket pour 3 ans (390,00 € TTC) ;
- décision n°03/2025 du 31/01/2025 : acceptation du remboursement pour le sinistre du 12/10/2024 choc entre un véhicule et un arbre par PACIFICA (181,43 €) ;
- décision n°04/2025 du 11/02/2025 : achat fleurs d'été EARL VAN DELFT THEO (889,88 € TTC) ;
- décision n°05/2025 du 12/02/2025 : travaux de plomberie appartement n°2 sis 15 route de la Vallée de l'Indre par LEBOEUF FILLON (3942,53 € TTC).

Prochaine réunion : 1^{er} avril 2025.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures et 40 minutes.

Délibéré en conseil,

les jours, mois et an susdits. Suivent les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

Récapitulatif de la séance du 25 février 2025

Liste des présents : Jean-Jacques MEUNIER, Céline DIF, François LEBEAU, Rémy PETITDEMANGE, Sébastien PRIEUR et Marie-Charlotte RAVINEAU

Pouvoirs : de Naomi BERTHONNEAU à Céline DIF, d'Olivier COURCEULLES à Jean-Jacques MEUNIER, de Sabine DELWARTE à François LEBEAU et de Sébastien PEREIRINHA à Sébastien PRIEUR.

- Délibération n° 25.02.01 : Autorisation de signature de la convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation d'un ouvrage d'art de rétablissement des voies de type pont-route avec la SNCF et la Commune de Chambourg-sur-Indre

Transmission en Sous-Préfecture le 10 mars 2025

Affichage le 1^{er} mars 2025

MEUNIER Jean-Jacques, Maire



RAVINEAU Marie-Charlotte, secrétaire de séance



Procès verbal approuvé le : **01 AVR. 2025**
Publié le : **03 AVR. 2025**